

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



SERENADE® OPTI

Version 2.1 / CDN
102000028243

1/11

Date de révision: 11/21/2023
Date d'impression: 08/14/2024

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

Identificateur de produit

Nom commercial SERENADE® OPTI
Code du produit (UVP) 80921837
Numéro de la FDS 102000028243

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Fongicide, Bactéricide
Restrictions d'utilisation Voir l'étiquette pour les restrictions.

Information sur le fournisseur

Fournisseur Bayer CropScience Inc
#200, 160 Quarry Park Blvd, SE
Calgary, Alberta T2C 3G3
Canada
Service responsable E-mail : SDSINFO.BCS-NA@bayer.com

Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Numéro de téléphone d'appel d'urgence (24 heures et 7 jours) 1-800-334-7577
Numéro de téléphone pour des informations sur le produit 1-888-283-6847

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classifié selon la Partie 2 du Règlement sur les Produits Dangereux

Sensibilisation cutanée: Catégorie 1
Toxicité aiguë(Inhalation): Catégorie 4

Étiquetage conformément à la Partie 3 du Règlement sur les Produits Dangereux



Mention d'avertissement: Attention

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



SERENADE® OPTI

Version 2.1 / CDN
102000028243

2/11

Date de révision: 11/21/2023
Date d'impression: 08/14/2024

Mentions de danger

Peut provoquer une allergie cutanée.
Nocif par inhalation.

Conseils de prudence

Éviter de respirer les poussières.
Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
Porter des gants de protection.
Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/au savon.
En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
Traitement spécifique (voir les instructions supplémentaires pour les premiers secours sur cette étiquette).
Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.
Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

Dangers Non Classifiés Ailleurs (HNOC)

Les micro-organismes peuvent avoir le potentiel de provoquer des réactions de sensibilisation.
Pas de dangers physiques non classifiés ailleurs.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom de composants dangereux	No.-CAS	Concentration % en poids
Bacillus subtilis strain QST 713		26.2
BACILLUS SUBTILIS QST713 >= 1.3E+10 CFU/g		

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

Description des premiers secours

Conseils généraux	Si possible, se munir du récipient ou de l'étiquette du produit lors d'un appel à un centre anti-poison ou lors de la consultation médicale.
Inhalation	Amener la victime à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, appeler le 911 ou une ambulance. Puis, pratiquer la respiration artificielle, de préférence, le bouche-à-bouche, si possible. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Contact avec la peau	Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Contact avec les yeux	Garder les yeux ouverts et rincer lentement et délicatement avec de l'eau durant 15-20 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



SERENADE® OPTI

Version 2.1 / CDN
102000028243

3/11

Date de révision: 11/21/2023
Date d'impression: 08/14/2024

Ingestion Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Rincer la bouche et faire boire de l'eau par petites gorgées. NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un centre anti-poison. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas laisser la victime sans surveillance.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Aucun symptôme connu à ce jour.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement Un traitement symptomatique adapté à l'état du patient est recommandé.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

Appropriés Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.

Inappropriés Jet d'eau à grand débit

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange En cas d'incendie il y a dégagement de gaz dangereux.

Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome approuvé par NIOSH et des vêtements de protection appropriés.

Information supplémentaire Utiliser des moyens d'extinction appropriés pour le matériau servant de combustible.

Rester éloigné de la fumée. Lutter contre l'incendie du côté du vent. Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Dangers spécifiques de la substance ou du mélange qui peuvent augmenter le risque d'incendie

Point d'éclair Non applicable

Température d'auto-inflammation Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure Non applicable

Limite d'explosivité, supérieure Non applicable

Explosivité Donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



SERENADE® OPTI

Version 2.1 / CDN
102000028243

4/11

Date de révision: 11/21/2023
Date d'impression: 08/14/2024

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions Tenir à l'écart les personnes non autorisés. Isoler la zone de danger. Éviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Éviter toute formation de poussière. Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination. Récupérer le produit dans un emballage correctement étiqueté et bien fermé. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en respectant la réglementation sur l'environnement. Nettoyer avec des désinfectants.

Conseils supplémentaires Utiliser un équipement de protection individuelle. En cas de déversement accidentel, empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts.

Référence à d'autres rubriques Informations concernant la manipulation, voir section 7.
Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir section 8.
Informations concernant l'élimination, voir section 13.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger Éviter la formation de poussière. Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée. Manipuler et ouvrir le récipient sans renverser le produit.

Mesures d'hygiène Se laver les mains soigneusement au savon et à l'eau avant de manger, boire, mâcher de la gomme, utiliser des produits du tabac, utiliser les toilettes ou appliquer des produits de beauté.
Enlever immédiatement l'équipement de protection individuelle (PPE) après la manipulation de ce produit. Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet. Se laver soigneusement et mettre des vêtements propres.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs Stocker dans un endroit frais et sec en évitant la contamination croisée avec d'autres produits phytosanitaire, engrais, aliments et aliments de fourrage. Stocker dans le conteneur original et hors de la portée des enfants, de préférence dans un endroit de stockage fermé. Éviter une exposition directe au soleil. Protéger du gel.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



SERENADE® OPTI

Version 2.1 / CDN
102000028243

5/11

Date de révision: 11/21/2023
Date d'impression: 08/14/2024

Précautions pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeur limite d'exposition

Composants	No.-CAS	Valeur limite d'exposition	m.à.j.	Base
Bacillus subtilis strain QST 713		20,000,000 CFU/m ³		OES BCS*

*OES BCS : Valeur limite interne Bayer AG, Crop Science Division pour l'exposition professionnelle (Occupational Exposure Standard)

Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

Protection respiratoire

Aucun équipement de protection respiratoire individuelle n'est nécessaire dans les conditions d'exposition attendues. Lorsque respirateurs sont demandés, choisir l'équipement approuvé par NIOSH en base des concentrations actuelles ou possibles dans l'air et en accord avec les normes réglementaires appropriées et/ou les recommandations de l'industrie.

Protection des mains

Gants étanches

Protection des yeux

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection de la peau et du corps

Porter un vêtement à manches longues, un pantalon, des chaussures et des chaussettes.

Mesures générales de protection

Nettoyer et entretenir l'équipement de protection individuelle (EPI) en suivant les instructions du fabricant. S'il n'y a pas d'instructions pour le lavage utiliser un détergent et de l'eau chaude. Garder et laver l'équipement de protection individuelle séparément des autres vêtements.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	poudre
Couleur	brun clair
Odeur	douce, de terre
Seuil olfactif	Donnée non disponible
pH	4.8 - 8.0 (1 %)
Point/intervalle de fusion	Donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



SERENADE® OPTI

Version 2.1 / CDN
102000028243

6/11

Date de révision: 11/21/2023
Date d'impression: 08/14/2024

Point d'ébullition	Non applicable
Point d'éclair	Non applicable
Inflammabilité	Donnée non disponible
Température d'auto-inflammation	Donnée non disponible
Décomposition thermique	Donnée non disponible
Énergie minimale d'ignition	Donnée non disponible
Température de décomposition auto-accélérée (TDAA)	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	Non applicable
Limite d'explosivité, inférieure	Non applicable
Pression de vapeur	Donnée non disponible
Taux d'évaporation	Non applicable
Densité de vapeur relative	Donnée non disponible
Densité relative	Donnée non disponible
Densité	Donnée non disponible
Masse volumique apparente	≥ 0.40 g/ml (non tassé)
Hydrosolubilité	dispersable
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non applicable
Viscosité, dynamique	Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	Donnée non disponible
Propriétés comburantes	Donnée non disponible
Explosivité	Donnée non disponible
Autres informations	Pas d'information supplémentaire disponible liée à la sécurité.

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



SERENADE® OPTI

Version 2.1 / CDN
102000028243

7/11

Date de révision: 11/21/2023
Date d'impression: 08/14/2024

Réactivité	Stable dans des conditions normales.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Possibilité de réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
Conditions à éviter	Protéger contre les rayons solaires. Ne pas exposer à des températures supérieures à 40 ° C / 104 ° F. du gel
Matières incompatibles	Aucun matériau incompatible connu.
Produits de décomposition dangereux	Il n'y a pas de produits de décomposition en utilisation normale.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition	Contact avec les yeux, Contact avec la peau, Inhalation, Ingestion
Effets immédiats	
Œil	Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.
Peau	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Ingestion	Aucun effet nocif important n'est à prévoir si les recommandations d'utilisation sont respectées.
Inhalation	Peut être nocif par inhalation. Des brouillards peuvent irriter le système respiratoire.

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale	DL50 (Rat) > 5,000 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	CL50 (Rat) 2.15 mg/l Déterminé en forme d'aérosol liquide. concentration maximale testée
Toxicité cutanée aiguë	DL50 (Lapin) > 5,050 mg/kg
Corrosion cutanée/irritation cutanée	irritation légère (Lapin)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Irritation modérée des yeux. (Lapin)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Peau: Sensibilisant (Cochon d'Inde) OCDE Ligne Directrice 406, Test de Buehler

Evaluation de la toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Bacillus subtilis : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Evaluation de la toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Bacillus subtilis : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité organo-toxique spécifique lors des

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



SERENADE® OPTI

Version 2.1 / CDN
102000028243

8/11

Date de révision: 11/21/2023
Date d'impression: 08/14/2024

expérimentations animales.

Evaluation de la mutagénèse

Bacillus subtilis : Non requis pour les micro-organismes.

Evaluation de la cancérogénicité

Bacillus subtilis : Non requis pour les micro-organismes.

ACGIH

Aucun(e).

NTP

Aucun(e).

IARC

Aucun(e).

ACGIH

Aucun(e).

NTP

Aucun(e).

IARC

Aucun(e).

OSHA

Aucun(e).

Evaluation de la toxicité pour la reproduction

Bacillus subtilis : Non requis pour les micro-organismes.

Evaluation de la toxicité pour le développement

Bacillus subtilis : Non requis pour les micro-organismes.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Information supplémentaire

Les micro-organismes peuvent avoir le potentiel de provoquer une sensibilisation respiratoire et cutanée.

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité pour les poissons CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)) 162 mg/l
Durée d'exposition: 30 jr
La valeur fournie concerne la matière active technique.

Toxicité pour les CL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)) 108 mg/l

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



SERENADE® OPTI

Version 2.1 / CDN
102000028243

9/11

Date de révision: 11/21/2023
Date d'impression: 08/14/2024

invertébrés aquatiques	Durée d'exposition: 48 h La valeur fournie concerne la matière active technique.
Toxicité des plantes aquatiques	NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)) \geq 100 mg/l La valeur fournie concerne la matière active technique. LOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)) > 100 mg/l La valeur fournie concerne la matière active technique.
Biodégradabilité	Bacillus subtilis: Évaluation de la biodégradabilité n'est pas pertinent pour les micro-organismes.
Bioaccumulation	Bacillus subtilis: Évaluation de la bioaccumulation n'est pas pertinent pour les micro-organismes.
Mobilité dans le sol	Bacillus subtilis: Évaluation de la mobilité dans le sol n'est pas pertinent pour les micro-organismes.
Résultats des évaluations PBT et vPvB	
Évaluation PBT et vPvB	Bacillus subtilis: L'évaluation des propriétés PBT / vPvB n'est pas pertinente pour les micro-organismes.
Information écologique supplémentaire	Pas d'autre effet à signaler.
Précautions pour la protection de l'environnement	Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines. Ne pas contaminer les eaux de surface ou les eaux souterraines par le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets, incluant les eaux de lavage de l'équipement. Appliquer ce produit comme spécifié sur l'étiquette.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

Produit	Éliminer en se conformant à tous les règlements locaux, nationaux/provinciaux et fédéraux.
Emballages contaminés	Consulter les règlements nationales et locales concernant l'élimination correcte de containers. Suivre les recommandations sur l'étiquette et/ou la fiche de données.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Cet article n'est pas classé comme matière dangereuse au sens des réglementations pour le transport national et international.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



SERENADE® OPTI

Version 2.1 / CDN
102000028243

10/11

Date de révision: 11/21/2023
Date d'impression: 08/14/2024

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

ARLA Information:

Lire l'étiquette, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire.

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujéti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des informations de danger requis pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH. Vous trouverez ci-dessous les renseignements sur les dangers exigés sur l'étiquette d'un produit antiparasitaire:

Mentions de danger: Sensibilisant cutané potentiel.
Peut provoquer une irritation des yeux.

L'étiquette indique des exigences environnementales propres au Canada dans le cas de la manipulation, de l'utilisation et de l'élimination de ce produit antiparasitaire.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Abréviations et acronymes

49CFR	Code de la Réglementation Fédérale, Titre 49
ACGIH	US. ACGIH Valeurs limites d'exposition
CERCLA	Loi générale des États-Unis sur l'intervention, l'indemnisation et la responsabilité en matière d'environnement (Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act)
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ELINCS	Inventaire européen des substances chimiques notifiées
ETA	Estimation de la toxicité aiguë
IARC	Centre internationale de Recherche sur le Cancer
IATA	International Air Transport Association : Réglementation IATA (Association Internationale du Transport Aérien) pour le transport aérien des marchandises dangereuses
IMDG	International Maritime Dangerous Goods : Code maritime international des marchandises dangereuses
N.O.S./N.S.A	Not otherwise specified / Non Spécifié par Ailleurs
NTP	US. Programme National de Toxicologie (NTP) Rapport sur les Substances Cancérigènes
No.-CAS	Numéro d'enregistrement des Chemical Abstracts Services (CAS)
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
OMS	Organisation mondiale de la Santé
TDG	Transport des Marchandises Dangereuses
TWA	Valeur limite de moyenne d'exposition
UN	Nations Unies

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



SERENADE® OPTI

Version 2.1 / CDN
102000028243

11/11

Date de révision: 11/21/2023
Date d'impression: 08/14/2024

NFPA 704 (National Fire Protection Association) :

Santé - 2 Inflammabilité - 1 Instabilité - 0 Autre - aucun(e)

HMIS (Hazardous Materials Identification System, based on the Fourth Edition Ratings Guide)

Santé - 2 Inflammabilité - 1 Danger Physique - 0 PPE -

0 = danger minimal, 1 = danger faible, 2 = danger modéré, 3 = danger sévère, 4 = danger extrême,

* = danger chronique pour la santé

Objet de la révision: Rubrique(s) modifiée(s) : Rubrique 11 : Informations toxicologiques. Rubrique 15 : Informations relatives à la réglementation. Mise à jour rédactionnelle.

Date de révision: 11/21/2023

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Les informations sont données de bonne foi, et n'exonèrent pas les obligations qui incombent à l'utilisateur. Le destinataire assume toute la responsabilité en matière de sécurité en cas d'usage non conforme aux instructions de l'étiquette. Les noms des produits sont des marques déposées par Bayer.